

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 septembre 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 45 + 5 Pouvoirs
suppléants : 5

Secrétaire de séance : M. F. ENSMINGER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, G. BERBACH - Suppléant -, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, S. FISCHBACH, MM. J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. SCHMIDT - Suppléant -, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. B. SCHAFF, D. ETTER, G. REUTENAUER, Mme E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, M. G. HALTER, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. H. STEGNER - Pouvoir à M. T. SCHINI -, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, B. KRIEGER, Mmes F. BOURJAT, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°3 : Signature avec le SMICTOM de la région de Saverne d'une convention de participation financière pour la collecte des biodéchets des périscolaires et des établissements d'accueils de jeunes enfants de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Rapporteur : M. H. DOEPPEN

Vu la politique de collecte des biodéchets mise en œuvre par le SMICTOM de la région de Saverne,

Vu l'intérêt pour la Communauté de Communes de bénéficier de cette politique pour le biodéchets produits par les accueils périscolaires et les établissements d'accueil de jeunes enfants relevant de la compétence intercommunale,

Vu la délibération n°13 adoptée par le Comité Directeur du SMICTOM de la région de Saverne lors de sa réunion du 06/07/21,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 01/09/21,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'APPROUVER** la collecte, par le SMICTOM de la région de Saverne, des biodéchets produits par les accueils périscolaires et les établissements d'accueil de jeunes enfants relevant de la compétence intercommunale ;

*** d'AUTORISER** le Président à signer à cet effet avec le SMICTOM de la région de Saverne la convention de participation financière jointe en annexe ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président